

Sommaire

3. Introduction

6. Les nouveautés pour 2017

7. Les nouveautés pour 2018

Préparez votre déclaration de l'année prochaine

9. Votre vie change, votre déclaration aussi

Revue de détails de tous les éléments à prendre en considération en fonction des changements survenus dans votre vie en 2017

12. Votre situation familiale

13. Votre couple, vos enfants, vos parents

- 13 • Vous êtes cohabitants de fait
- 13 • Vous êtes mariés ou cohabitants légaux
- 14 • Vous avez divorcé ou déclaré la fin de votre cohabitation légale
- 14 • Votre partenaire est décédé ou vous avez perdu un (vos) parent(s)
- 15 • Vous êtes travailleur ou pensionné d'une organisation internationale
- 15 • Vous souffrez - ou votre partenaire ou enfant - d'un handicap grave

16 • Qui peut être fiscalement à votre charge?

- 17 • Sous quelles conditions?
- 18 • La taxation des enfants à charge : vie en commun, séparation, hébergement alterné
- 19 • Un pensionné à votre charge
- 19 • L.'impact sur votre salaire

20. Votre déclaration

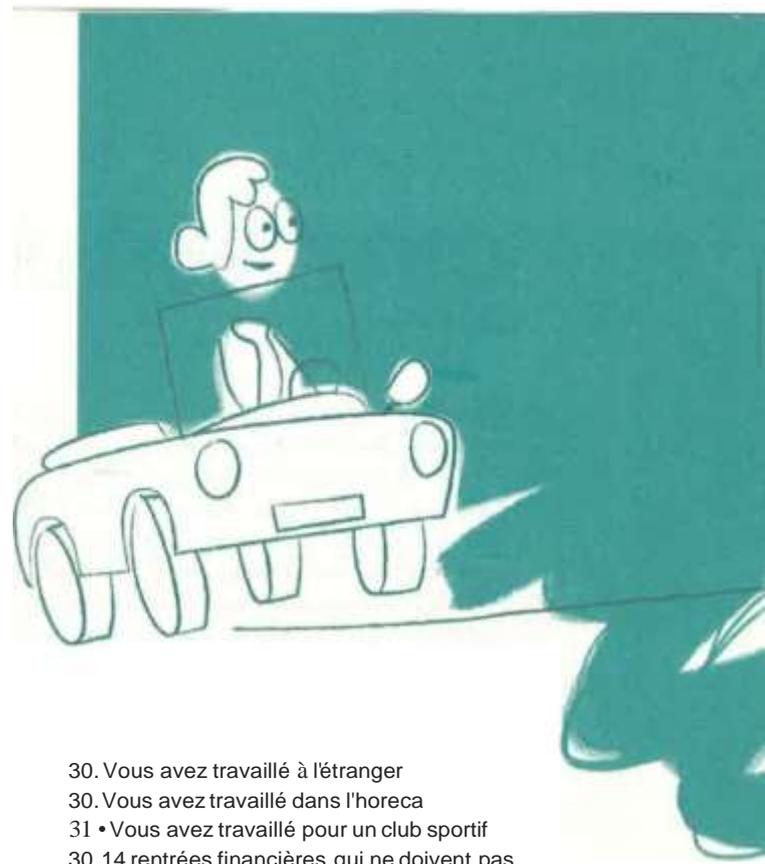
Ce qu'il est bon de savoir avant de la remplir

24. Vos revenus

Ce que vous devez déclarer.. ou pas

25 • Vos salaires ou traitements

- 27 • Vous avez perçu des avantages en nature
- 29 • Vous avez diminué votre temps de travail, quitté ou perdu votre emploi



- 30. Vous avez travaillé à l'étranger
- 30. Vous avez travaillé dans l'horeca
- 31 • Vous avez travaillé pour un club sportif
- 30.14 rentrées financières qui ne doivent pas être déclarées

32. Vous percevez un revenu de remplacement

- 32 • Vous avez perçu une indemnité après un licenciement
- 34. Vous n'avez pas travaillé pour cause de maladie, accouchement ou invalidité
- 34 • Vous avez perçu une indemnité temporaire, mais ni pour maladie ni pour chômage
- 34 • Vous avez eu une maladie professionnelle ou un accident du travail
- 35 • Vous avez perçu une indemnité permanente mais ni pour accident du travail ni pour maladie professionnelle
- 36 • Vous avez perçu une pension
- 36 • 6 allocations que vous ne devez pas déclarer

37. Vous percevez ou versez une rente alimentaire

- 37 • L.'économie d'impôt pour celui qui la verse
- 38 • L.'impôt pour le bénéficiaire
- 38 • Les cas spéciaux
- 39. Conditions pour que la rente puisse être déduite

42 • Vous avez des revenus de capitaux ou de biens mobiliers

- 42 • Les revenus de capitaux
- 43 • La location de biens meubles
- 43 • Les rentes viagères ou temporaires
- 43 • 4 revenus mobiliers qui ne sont pas imposables
- 44 • Les revenus de la cession de droits d'auteur
- 44 • Les frais d'encaissement et de garde



45. Vos revenus immobiliers en Belgique

- 45. Vous utilisez votre habitation pour votre profession
- 45. Vous ne louez pas
- 45. Vous louez à une entreprise ou à un professionnel
- 46. Vous louez à des particuliers

47. Vos revenus à l'étranger

- 47. Un bien immobilier
- 47. Des revenus professionnels
- 47. Une pension
- 47. Des revenus mobiliers
- 48. Un compte
- 48. Une assurance-vie
- 48. Une construction juridique
- 48. Un prêt starter à l'étranger

49. Vos revenus divers

- 49. Les prestations occasionnelles
- 49. Les revenus de l'économie collaborative
- 50. Plus-value
- 50. Sous-location'

51. Vos revenus en tant qu'indépendant complémentaire

- 51. Versements anticipés
- 51. Déclaration des revenus
- 51. Déduction des frais

52. Vos frais professionnels

Forfait ou frais réels, quel est votre Intérêt?

53. Déduction des frais forfaitaires

54. Déduction des frais professionnels réels

- 54. Les conditions pour qu'ils soient déductibles
- 55. Les frais que vous pouvez déduire
- 59. Déclarer vos frais pour le trajet domicile-travail

66. Les réductions d'impôt

Quels frais pouvez-vous encore déduire de vos impôts?

- 67. Les chèques ALE et titres-services
- 67. Les prêts à la rénovation en Flandre
- 69. Les dépenses pour l'isolation du toit
- 69. La rénovation d'une habitation louée via une agence immobilière sociale

- 70. Les libéralités, dons
- 70. Les frais de garde des enfants
- 71. La rétribution d'un employé de maison
- 71. L'achat d'actions de la société de votre employeur
- 71. L'achat d'actions de sociétés starters
- 72. Les maisons économes en énergie
- 72. L'achat d'actions d'un fonds de développement
- 73. L'achat d'un véhicule électrique
- 73. Le prêt win-win en Flandre
- 73. Le prêt coup de pouce en Wallonie

74. Votre emprunt hypothécaire

- 75. Rappel préalable
- 77. Emprunt conclu en 2017 ou 2016
- 80. Optimiser votre bonus logement
- 82. Emprunt conclu en 2015
- 83. Emprunt conclu entre 2005 et 2014
- 84. Emprunt conclu avant 2005
- 86. Emprunt conclu pour une seconde habitation

88. Épargner pour plus tard

- 89. Votre assurance-vie
- 92. Votre épargne-pension
- 94. Votre assurance-groupe

96. Index

